

**Communiqué de presse: Denrées alimentaires : jusqu'à 29 % de hausse sur trois ans**



**Communiqué de presse**

**Indice Comparis des prix à la consommation juillet 2024**

**Denrées alimentaires : jusqu'à 29 % de hausse sur trois ans**

Selon l'indice Comparis des prix à la consommation, les biens du quotidien en Suisse ont augmenté de 1,3 % entre juin 2023 et juin 2024. Les prix des denrées alimentaires, s'ils ont baissé de 0,4 %\* au cours de cette période, ont augmenté en moyenne de pas moins de 6,7 %\* sur trois ans. Force est de constater que les prix des différents produits alimentaires ont évolué différemment au cours de cette période. Les prix de la margarine, des graisses, des huiles comestibles et du sucre ont enregistré une hausse allant jusqu'à 29 %, quand les fruits, les légumes, les pommes de terre et les champignons n'ont renchéri que très légèrement. « Les denrées alimentaires représentent une part importante du budget. Il est donc d'autant plus important, pour chaque produit, de comparer les prix », déclare Dirk Renkert, expert Argent Comparis.

Zurich, le 25 juillet 2024 - L'indice Comparis des prix à la consommation, établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, mesure l'inflation telle qu'elle est ressentie par les consommatrices et les consommateurs. Pour ce faire, seule l'évolution des prix des biens de consommation courante est prise en compte, par exemple ceux des denrées alimentaires, des médicaments ou des vêtements. Le taux d'inflation est ainsi calculé abstraction faite des loyers et des biens durables.

Selon l'indice Comparis des prix à la consommation, les biens du quotidien en Suisse ont augmenté de 1,3 % entre juin 2023 et juin 2024. L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) établi par l'Office fédéral de la statistique (OFS) rend lui aussi compte d'une hausse de 1,3 %\*.

Depuis mai 2024, les prix du panier suisse Comparis ont augmenté, de 0,4 % précisément (IPC : pas d'évolution\*). Le mois

précédent, les biens de consommation courante avaient renchéri de 0,3 % (IPC : +0,3 %\*).

### **Les denrées alimentaires largement plus chères qu'avant la vague d'inflation**

Bien que les prix des denrées alimentaires aient baissé en moyenne de 0,4 %\* par rapport au même mois de l'année précédente, ils ont augmenté en moyenne de 6,7 %\* au cours des trois dernières années. À titre de comparaison, l'IPC a progressé de 6,5 %\* au cours de cette période. Ce qui est frappant, c'est que le renchérissement a évolué de manière distincte selon le produit. Parmi ceux qui ont particulièrement renchéri sur les trois dernières années, on retrouve la margarine, les graisses et les huiles comestibles (+28,9 %\*), le sucre (+25,5 %\*), le beurre (+12,6 %\*), le chocolat (+10,3 %\*), le pain, la farine et les produits céréaliers (+9,9 %\*) ainsi que le lait, le fromage et les œufs (+9,6 %\*).

« Les causes de la hausse des prix sont multiples : d'une part, la hausse des prix de l'énergie fait grimper les coûts de production, et d'autre part les récoltes, lorsqu'elles sont mauvaises par exemple en raison de l'intensification des conditions météorologiques extrêmes, font exploser les prix. Étant donné que les denrées alimentaires représentent un bon dixième du budget consacré à la consommation, il est d'autant plus important de comparer les prix », déclare Dirk Renkert, expert Argent chez Comparis.

Parmi les produits dont les prix ont moins fortement augmenté au cours des 36 derniers mois se retrouvent les fruits, les légumes, les pommes de terre et les champignons (+1,1 %\*), les bonbons et chewing-gums (+2,7 %\*) et les glaces (+3,5 %\*).

« La hausse modérée des prix des fruits, légumes, pommes de terre et champignons est également due à la forte baisse des prix des légumes-fruits, dont les tomates, les concombres, les poivrons, les courgettes et les aubergines font partie. Bien que les prix de ces légumes-fruits aient augmenté de 11,4 %\* en juin par rapport à mai pour des raisons saisonnières, ils ont chuté de 18,7 %\* par rapport au même mois de l'année précédente. Une faible demande et une offre abondante ont entraîné une baisse des prix des tomates, par exemple », explique D. Renkert.

### **Plus forte hausse de prix sur douze mois**

Le prix de l'électricité a augmenté de 17,8 %\* par rapport au même mois de l'année précédente. Selon l'analyse Comparis, aucun autre bien n'a connu une hausse aussi forte sur douze mois.

Les prix du sucre aussi ont augmenté, de 11,0 %\*. Ils se hissent ainsi sur la deuxième marche du podium de l'inflation. « En juin dernier, les prix du sucre avaient déjà augmenté de 13,7 %\* par rapport au même mois de l'année précédente. Outre le facteur de l'augmentation des coûts énergétiques, les fortes hausses des prix sont également dues aux mauvaises conditions météorologiques, qui ont détérioré la qualité des betteraves sucrières », explique D. Renkert.

Les prix des services postaux (+8,7 %\*) enregistrent la troisième plus forte augmentation. Les voyages à forfait et la margarine, les graisses et les huiles alimentaires se classent respectivement aux quatrième et cinquième rangs, avec plus 6,3 %\* et plus 5,5 %\*.

### **Plus forte baisse de prix sur douze mois**

Il y a 12 mois, les consommatrices et consommateurs payaient les petits appareils électroménagers de dimensions réduites plus cher qu'en juin 2024. Selon l'analyse Comparis, ces prix ont chuté de 6,2 %\* sur une année. Les prix des jeux, jouets et passe-temps enregistrent la seconde plus forte baisse (-4,8 %\* par rapport à juin 2023).

Les prix des chaussures pour femmes (-4,5 %\*), des articles de ménage en textile, linges et accessoires (-4,4 %\*) ainsi que des autres accessoires pour l'habillement (-3,5 %\*) ont également poursuivi leur baisse.

### **Inflation : la Suisse loin derrière en comparaison européenne**

En comparaison internationale, on constate que sur douze mois, le renchérissement a été plus faible en Suisse que dans la zone euro. Selon Eurostat, l'Office statistique de l'Union européenne, les prix ont augmenté de 2,9 % dans les pays de la zone euro au cours de cette période.

### **Renchérissement le plus élevé pour les couples de 65 ans ou plus sans enfants**

Par type de ménage, ce sont les couples de 65 ans ou plus sans enfants qui ont connu le renchérissement le plus élevé au cours des 12 derniers mois. Le taux de l'inflation telle qu'ils la ressentent par rapport à l'an dernier s'élève à 1,4 %. Pour eux, le coût de la vie a encore augmenté de 0,3 % en juin par rapport au mois précédent.

Si l'on s'en tient aux chiffres, parmi tous les ménages, ce sont les couples avec enfants qui ressentent le moins le renchérissement. Avec un indice établi à 109,1 points, l'inflation ressentie par les personnes de cette catégorie s'élève à 1,2 % sur les douze derniers mois.

### **Les ménages appartenant à la classe de revenus les plus modestes sont les plus touchés par l'inflation**

À l'observation des tranches de revenus, on constate que par rapport à l'année dernière, c'est pour la catégorie des revenus faibles à intermédiaires que le coût de la vie a le plus augmenté. Son indice des prix à la consommation a progressé de 1,4 %. En juin, le renchérissement se situait à +0,3 %.

La classe de revenus intermédiaires à élevés a été la moins touchée par le renchérissement. Pour elle, les prix ont augmenté de 1,3 % depuis l'an passé, mais le mois dernier, ils n'ont progressé que de 0,4 %.

### **Renchérissement le plus élevé en Suisse alémanique et rhéto-romane**

La comparaison des régions linguistiques révèle que la Suisse alémanique et la Suisse rhéto-romane ont enregistré le renchérissement le plus élevé par rapport à l'année précédente, à savoir 1,4 %. En juin, le niveau des prix y a augmenté de 0,4 % par rapport au mois précédent.

Le renchérissement le plus bas par rapport à l'année précédente a été enregistré en Suisse francophone, où il s'élève à 1,3 %. Par rapport au mois précédent, le coût de la vie dans cette région a augmenté de 0,4 % en juin.

#### \* Indice Comparis des prix à la consommation

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) mesure l'évolution des prix sur la base d'un panier représentatif d'environ 1 050 biens et services. L'inflation se caractérise par une baisse persistante de la valeur monétaire ou par une augmentation du niveau moyen des prix. L'IPC comprend 12 catégories principales, parmi lesquelles on trouve les investissements à long terme et les loyers. En revanche, les grands postes de dépenses, tels que les primes des assurances sociales ou les impôts directs, ne sont pas pris en compte. L'IPC ne reflète donc pas l'inflation telle qu'elle est réellement ressentie par les consommatrices et les consommateurs.

Établi en collaboration avec le Centre de recherches conjoncturelles (KOF) de l'EPF Zurich, l'indice Comparis des prix à la consommation reflète le ressenti de l'inflation en excluant les montants des loyers et les prix des biens durables tels que les voitures de tourisme et les meubles pris en compte dans les données de l'IPC. Par ailleurs, Comparis tient explicitement compte de facteurs tels que le type de ménage, la catégorie de revenus et la région linguistique. En outre, une comparaison de prix lissée sur 20 ans est réalisée et des calculs propres sont effectués pour quelques groupes de produits. Remarque importante : les chiffres marqués d'un astérisque (\*) ont été calculés directement par l'Office fédéral de la statistique (IPC/OFS) ou reposent sur les chiffres de l'IPC/OFS.

Les données à la base de l'indice Comparis des prix à la consommation sont issues de l'indice suisse des prix à la consommation ( IPC ) ainsi que de l'enquête sur le budget des ménages (EBM). Les pondérations pour les nouveaux indices de prix sont établies sur la base de l' EBM . Sont ensuite calculés les [indices-chaînes de Laspeyres](#) avec les séries de prix de l'IPC. L'indice de base est celui de décembre 2017 (correspond à 100 %).

#### Pour en savoir plus:

Dirk Renkert  
Expert Argent  
Téléphone: 044 360 53 91  
E-mail: [media@comparis.ch](mailto:media@comparis.ch)  
[comparis.ch/hypoPlus](https://comparis.ch/hypoPlus)

#### À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.

#### Medieninhalte

